



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
Direction des Programmes Nationaux de Recherche

**PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT
DES JEUNES CHERCHEURS - PEJC
Appel à Propositions – édition 2025**

- Annonce disponible sur le site web du ministère : www.mes.tn
- Inscription en ligne : <https://forms.gle/xhZ65fYtQkMuqPqz9>
- Date limite d'inscription en ligne : 31 Mars 2025 à minuit (00h00)
- Date limite de dépôt des dossiers papiers : 31 Mars 2025 (horaires administratifs)

1- Contexte et objectifs du programme

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la recherche, avec un accent particulier sur l'encouragement des jeunes enseignants-chercheurs à développer leur carrière dans la recherche scientifique d'excellence, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Recherche Scientifique) annonce le lancement de l'appel à propositions du Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs au titre de l'année 2025 (PEJC2025).

Ce fonds national compétitif a pour objectif de financer des projets de recherche d'actualité dirigés par des jeunes enseignants-chercheurs dans toutes les disciplines scientifiques, en relation avec les priorités nationales établies.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont les suivants :

- Inciter les jeunes enseignants-chercheurs à développer une recherche scientifique compétitive ;
- Encourager l'engagement des jeunes enseignants-chercheurs dans les priorités nationales et régionales de recherche ;
- Préparer les jeunes chercheurs à participer et à soumettre des projets d'envergure internationale ;
- Stimuler l'implication des jeunes chercheurs dans des projets de recherche appliquée avec des retombées économiques, technologiques et sociales ;
- Favoriser le développement d'interactions collaboratives entre les chercheurs et le monde socio-économique ;
- Responsabiliser les jeunes chercheurs par le biais de la mise en œuvre et de la gestion autonome de projets de recherche ;
- Soutenir les jeunes chercheurs des universités et des institutions de recherche des régions intérieures.

2- Conditions de participation

L'appel à propositions est ouvert à tous les **enseignants-chercheurs permanents ayant le grade de maître-assistant ou un grade équivalent**, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Avoir **une ancienneté dans le grade ne dépassant pas 07 ans** à la date de clôture de l'appel à candidatures ;
- **Ne pas avoir été bénéficiaire d'un financement dans le cadre du programme PEJC** lors des éditions précédentes.

En plus de ces conditions, **chaque porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier** en tant que chef de projet dans le cadre de cet appel à propositions pour l'année 2025. Si cette condition n'est pas respectée, tous les dossiers de candidature soumis par le porteur de projet seront automatiquement annulés.

L'adhésion des partenaires socio-économiques publics ou privés au projet est fortement recommandée.

Conformément à l'association de la Tunisie à Horizon Europe, les entités européennes peuvent être impliquées dans un projet, mais elles ne bénéficieront pas du financement alloué aux équipes de recherche tunisiennes

3- Domaines concernés

Ce programme est ouvert à **toutes les disciplines scientifiques** liées aux différents grands domaines de recherche suivants :

- Sciences exactes (Maths, physique, chimie, biologie, terre et environnement...)
- Sciences Humaines, Sociales et Economiques.
- Technologies de l'information et de communication.
- Sciences agricoles et vétérinaires.
- Sciences médicales et sciences de la santé.
- Sciences et techniques de l'ingénieur.

Il est à noter, que **chaque déposant** de projet devrait choisir un **seul domaine de recherche**.

4- Critères de Sélection des projets

L'évaluation des propositions tiendra compte, en particulier, des éléments suivants :

- **Porteur du projet** : parcours académique, qualité des publications, projets, encadrement ;
- **Qualité scientifique du projet** (Pertinence scientifique, caractère appliqué, alignement aux priorités nationales de la recherche scientifique,...) ;
- **Méthodologie de la recherche** (Pertinence de la méthodologie et adéquation des moyens scientifiques et techniques envisagés pour la réalisation du projet,...) ;
- **Consistance et importance du partenariat avec le monde socio-économique** ;
- **Faisabilité** (Réalisme du calendrier, budget demandé, contribution des membres de l'équipe, équipements et autres moyens à disposition, contribution à la formation,...) ;
- **L'impact de l'application du projet** (Potentiel d'application, transfert des résultats et perspectives du projet) ;
- **Qualité du cursus et des travaux du candidat dans le domaine du projet proposé** (parcours académique, qualité des publications, ...).

Cependant, un encouragement spécifique est accordé aux propositions :

- i. Issues des universités et des établissements des régions de l'intérieur et/ou jeunes et/ ou non structurés en LR et UR;
- ii. En rapport avec les sciences humaines et sociales ;

Les projets seront classés selon les résultats de l'évaluation et en fonction des domaines scientifiques de l'appel à proposition. **La décision de sélection ou de non-sélection de projets sera prise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** sur la base des classements établis et à concurrence de la limite du budget disponible.

Une notification des résultats de l'évaluation sera envoyée, par la DGRS, à tout soumissionnaire de projet.

5- Durée et soutien financier

La durée du projet est **de deux (2) ans**. Le budget total octroyé pour chaque projet est de 20.000 DT pour les deux ans à raison de 10.000 DT/an.

Seul le chef de projet est éligible au déplacement à l'étranger (mission ou stage) pour une période maximale de 07 jours accorder à chaque déplacement.

La première tranche budgétaire (2025) est débloquée à la signature de la convention de financement du projet. Le déblocage de la deuxième tranche (2026) est strictement conditionné par la remise des rapports d'avancement demandés par le MESRS ; et ce conformément aux dispositions des conventions établies fixant les obligations de chaque partie intervenante au projet.

6- Propriété Intellectuelle

Il revient aux chercheurs de mettre en place toutes les mesures nécessaires, avec l'approbation du MESRS, pour garantir une protection efficace et une répartition appropriée de la propriété intellectuelle découlant de la réalisation des projets, et ce, préalablement à la publication des résultats de leurs travaux.

7- Dossier de candidature

Les candidats répondant aux critères d'éligibilité sont invités à suivre toutes les étapes suivantes pour le dépôt des dossiers de candidature :

- 1) Télécharger, sous format Word, le **formulaire du projet** disponible sur le site web du ministère (<http://www.mes.tn>);
- 2) Remplir soigneusement toutes les rubriques du formulaire et le faire signer et joindre votre CIN, CV et annexes (l'arrêté de nomination, premières pages des publications, ...) en un seul document PDF : c'est le dossier de candidature ;

Pour constituer le dossier, il est obligatoire de joindre au formulaire de la soumission du projet les pièces suivantes **pour le chef du projet** :

- Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Un curriculum vitae (CV).

Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou manque l'une des pièces citées ci-dessus, ne sera pas prise en considération.

8- Dépôt des dossiers de candidature

Une fois le dossier de candidature est prêt, le coordinateur du projet procèdera à la soumission du projet en **deux étapes** comme suit :

1. **Etape 1** : **Inscription** du projet en ligne via le lien suivant : <https://forms.gle/xhZ65fYtQkMuqPqz9> de l'appel à proposition (PEJC'2025). Le fichier PDF du dossier de candidature est à joindre en fin de l'inscription en ligne. La **date limite de l'inscription en ligne** est fixée au **31 Mars 2025**;
2. **Etape 2** : **Dépôt**, directement par le candidat, du dossier complet du projet (formulaire du projet, des CVs, CIN et annexes) sous format papier en **deux (02) exemplaires originaux**

dûment remplis et signés auprès du **bureau d'ordre central** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS, Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis) ou envoi par **la voie postale**. La date limite de réception est fixée au **31 Mars 2025 (horaires administratifs)**;

Le cachet du bureau d'ordre central du MESRS ou de la poste fait foi.

Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou non enregistrée en ligne ainsi que celle parvenue hors délais (dans sa version numérique et/ou papier), ne sera pas prise en considération.

9- Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter la ***Direction des Programmes Nationaux de Recherche*** à la Direction Générale de la Recherche Scientifique :

Tél : 71 832 987

E-mail : dpnr.pejc@gmail.com